



PROJET CITOYEN VYVS

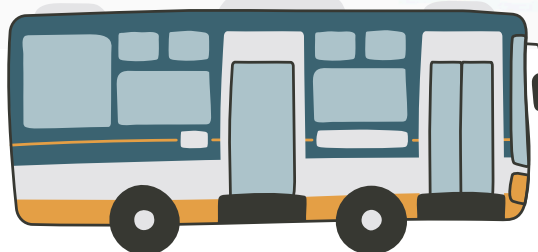
vision 2035



CODEV

Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental

Val d'Yerres - Val de Seine



Introduction

Vision citoyenne 2035 : questionner et proposer, pour contribuer à un vivre ensemble harmonieux et solidaire.

Ce document a été élaboré par les membres du Codev, citoyens d'horizons différents, confrontant leurs points de vue pour des propositions diversifiées.

« Notre action de conseil au service du territoire et de la démocratie doit être en phase avec les grands enjeux de notre temps, qu'ils soient sociaux, solidaires, environnementaux, économiques.

Les membres citoyens bénévoles du Codev ont priorisé les actions suivantes :

- l'accès de toutes et tous aux services publics territoriaux,
- l'inclusion de tous, notamment des personnes précarisées sur les plans social et économique,
- l'apport de réponses concrètes aux personnes en situation de handicap,
- l'accès à la santé pour toutes et tous,
- la sauvegarde du climat, du patrimoine naturel et culturel et l'accès à une mobilité adaptée aux enjeux d'aujourd'hui,
- le maintien et le développement d'une activité économique durable,
- l'offre d'un emploi à chacune et à chacun,
- le développement d'une vie culturelle participative et diversifiée,
- la pratique, pour le plus grand nombre, d'une activité physique et sportive ,
- la relance d'une politique volontariste en faveur des enfants et des jeunes,
- le développement d'une politique innovante pour les personnes âgées,
- le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire VYVS,
- le développement d'une politique touristique attractive et alternative...

Table des matières

1.PREAMBULE EN SYNTHÈSE	2
2.Gouvernance	7
Présidence de l'agglomération.....	7
Renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire.....	7
Développer, contribuer à des projets au-delà de nos frontières	8
Lisibilité de la gouvernance, du processus démocratique	8
Renforcer la participation et l'application des décisions	9
Une politique urbanistique à l'échelle de l'agglomération	10
Intégrer les citoyens aux commissions d'agglomération	10
Optimiser de la structuration de l'agglomération	10
3.Excellence environnementale.....	13
3.1 Sensibilisation, information, formation, communication en matière environnementale :	13
3.2 Protection, mise en valeur et consolidation de la biodiversité et du patrimoine naturel et historique	15
3.3 Energies :	17
3.4 Alimentation durable, résilience alimentaire :	18
4. Thèmes 'Emploi et économie durable' : Économie locale & Emploi, Déchets & Économie circulaire, ESS.....	20
4.1 Emploi et économie durable.....	20
4.2Pôle de recherche et universitaire Economie innovation.....	23
4.3. Eco-Tourisme : un levier économique et social.....	24
5. Mobilités.....	28
5.1 Mobilités actives :	28
5.2 Une offre de transports en commun plus riche	29
5.3 Transport – dernier kilomètre.....	31
6. Bien vivre à tous les âges & service public de proximité.....	33
6.1 Santé, handicap et bien-être.....	33
6.2 Urbanisme, cadre de vie et lien social.....	33
6.3 Jeunesse (16-25 ans), éducation et cohésion sociale.....	34
6.4 Service public de proximité et participation citoyenne	37
6.5 Culture.	38
6.6 Sport	40
Annexe (santé).....	43

1. Préambule en synthèse



A l'occasion des élections locales de mars 2026, les membres du **CO**nseil de **DEV**eloppement économique, social et environnemental (CODEV) du Val d'Yerres Val de Seine vont être renouvelés pour la troisième fois.

Avant cette échéance et indépendamment des dossiers qu'ils suivent, les membres du Conseil souhaitent proposer aux citoyens du territoire, aux prochaines équipes de la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'aux futurs membres du CODEV, dans un esprit de partenariat avec les élus, **une vision du territoire à horizon d'une dizaine d'années (2035) et au-delà.**

Notre ambition est de prioriser un certain nombre de politiques publiques en nous appuyant :

- **sur les projets et actions en cours menés par l'exécutif actuel,**
- **sur le projet de territoire approuvé en 2018.**
- **sur l'expérience collective acquise et relayée par les membres du CODEV.**

“ Notre objectif ”

Nos propositions, étayées par des constats et des enquêtes auprès de nos membres, s’inscrivent dans **une démarche citoyenne et non politicienne** : il s’agit de démocratie locale, **et d’un travail conduit dans le respect de tous et des particularités de chacun.e.**

Notre objectif est de formuler ces propositions pour mieux vivre ensemble dans un territoire capable de répondre et de s’adapter aux enjeux sociaux, environnementaux actuels en ayant conscience des impératifs budgétaires, tout en considérant sur un pied d’égalité femmes et hommes, jeunes et seniors, personnes en situation de handicap ou d’exclusion sociale et économique.

Au regard de la grande diversité d’origine des membres du Conseil, les propositions sur un thème donné peuvent être quelquefois plurielles avec des visions différentes les unes des autres.

Les membres du CODEV sont le reflet de notre territoire, avec quelques manques toutefois, notamment en ce qui concerne les jeunes, les personnes en difficulté sociale ou économique ou en situation de handicap.

La voix de ces « absents » est toutefois portée au sein de notre Conseil par plusieurs de ses membres, qui sont eux-mêmes relais du monde associatif ou professionnel.

Notre objectif est aussi, et devrait continuer à être, de favoriser échanges et réflexions, de proposer des chemins de traverse, et d’encourager les instances politiques à considérer et si possible à concrétiser les attentes prioritaires des citoyens.

La vocation et les missions d’un Conseil de Développement ne relèvent pas de l’action opérationnelle. Un Conseil de Développement doit s’interroger, questionner, proposer une vision, voire questionner les utopies, et, in fine, comme son nom l’indique, **conseiller les élus**, pour offrir à ceux-ci un accès direct aux citoyens du territoire et à leur réalité quotidienne.

L’existence des CODEV, instances de démocratie participative complétant la démocratie représentative, est un signal positif.

Ces “vigies démocratiques” participent au dialogue entre les élus et l’ensemble des acteurs de la « société civile », qu’ils soient dans les domaines sociaux, économiques, ou associatifs.

“ Notre action ”

Notre action de conseil doit aboutir à plus de solidarité, plus d'épanouissement, plus de respect et d'engagement de chacun au bénéfice de tous.

Elle doit être aussi en phase avec les grands enjeux de notre temps, avec la sauvegarde du climat et de la nature, avec le maintien d'une activité économique offrant des emplois pour tous, avec une vie culturelle participative, avec une pratique du sport à tous les âges, avec un suivi de tous sur le plan de la santé, avec, aussi et surtout, la relance d'une politique collective en direction de nos enfants et de nos jeunes dans le territoire.

Cependant cette vision idéale se confronte à la rareté des moyens budgétaires et financiers et les membres du CODEV, qui sont des acteurs citoyens responsables ancrés dans la vie sociale et économique (qu'ils soient des professionnels actifs, des retraités, des personnes âgées, des chefs d'entreprises, des consultants, des travailleurs sociaux, des enseignants, des responsables associatifs...) pourront donc proposer des priorités et des choix.

Dans ce contexte, l'intégration sociale et économique des jeunes devrait être une priorité pour tous dès 2026.

Un enjeu essentiel du prochain mandat devrait être aussi de renforcer l'identité du territoire Val d'Yerres-Val de Seine et d'harmoniser ainsi davantage et plus efficacement les politiques publiques conduites par les 9 villes de l'Agglomération.

Ces projets devront ainsi affirmer l'appartenance collective à notre territoire, dans la solidarité entre toutes et tous, gommant les intérêts particuliers.

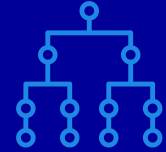
Le CODEV, pour ce faire, devra se mobiliser, évoluer pour davantage de pertinence et de performance au service de la démocratie locale, avec l'appui sans réticences des décideurs à qui il appartient de consolider cet outil de démocratie locale.

Avertissement :

Le travail qui suit se veut déterminé, mais modeste, pour contribuer au débat, à la réflexion commune et à la nécessaire pédagogie de l'action publique territoriale.

Le Codev n'est pas un cabinet d'étude. Les lecteurs pourront trouver dans ce document à la fois des propositions de poursuite, de renforcement et de développement de politiques publiques structurantes mais aussi il représente un creuset de questions, de réflexion ouvrant à des propositions concrètes.

Pour les Membres du Codev,
François Pernette,
Président.



n° Projet de territoire	Liste et nature des groupes ayant travaillé sur ce projet	Liste des thèmes répartis entre les groupes	Sous-Thèmes
1	GROUPE 1	1. Excellence environnementale (PCAET, plan de prévention du bruit...)	<ul style="list-style-type: none">• Transition écologique,• Energie,• Eau,• Alimentation & Agriculture
2	GROUPE 2	2. Emploi et économie durable	<ul style="list-style-type: none">• Économie locale & Emploi,• Déchets & Économie circulaire• ESS
3	GROUPE 2	3. Mobilité	<ul style="list-style-type: none">• Mobilité & transport
4	GROUPE 3	4. Bien vivre à tous les âges	<ul style="list-style-type: none">• Education,• jeunesse,• Urbanisme & Habitat,• Santé,• Lutte contre les inégalités,• handicap,• Cohésion sociale,• politique de la ville, ...
5	GROUPE 3	5. Service public	<ul style="list-style-type: none">• Service public de proximité, Participation citoyenne, Culture, sport et autres loisirs, Tourisme, Patrimoine

2.Gouvernance

2. Gouvernance

En introduction à nos travaux, il nous a paru pertinent d'engager une réflexion sur le sujet de **la gouvernance**, de manière à proposer aux élus les marges d'amélioration envisageables

Il s'agit donc d'un exercice qui pourra déboucher sur un débat, de sorte à confirmer, soit qu'une évolution est possible, soit que les choix faits sont les plus pertinents dans le contexte actuel.

Les Membres du Codev s'accordent à dire que l'Agglomération a évolué positivement durant ce mandat, impulsant le moteur de projets collectifs et transversaux, embarquant ainsi l'ensemble des 9 collectivités locales, ce qui la qualifie comme une instance de dynamisation et de coordination.

Elle répond ainsi à son rôle d'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Celui-ci est avant tout **un organisme appelé à conduire des missions transversales et des projets collectifs**.

Le constat est par conséquent positif mais les 180 000 citoyens du Val d'Yerres Val de Seine ne comprennent pas toujours clairement le rôle de cette instance par rapport à leur Ville, territoire d'ancrage.

Présidence de l'agglomération

Les Maires sont aussi les Vice-Présidentes et Vice-Présidents (VP) de l'Agglomération, ce qui présente des avantages en termes d'efficacité de décision et de déploiement opérationnel, mais aussi des inconvénients en matière de lisibilité et voire de conflits d'intérêt : la « logique d'acteurs » peut être différente entre celle d'une ville, qui aura tendance à défendre ce qui lui paraît être son intérêt particulier et celle de l'Agglomération qui agit au nom des 180 000 habitants qu'elle représente.

On peut se demander si les VP de l'Agglo ne devraient pas être des élus qui suivraient spécifiquement les questions de la Communauté d'agglomération et se spécialiseraient dans la gestion de ces dossiers. Au moins les Maires, s'ils devaient conserver cette qualité de Vice-Présidents de la CA, devraient-ils désigner un ou plusieurs agents expérimentés en charge spécifique de ces dossiers, les suivant assidument et possédant pour cela les compétences stratégiques et techniques nécessaires.

Renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire

Une réflexion serait à conduire **pour améliorer cette « lisibilité » : créer un sentiment d'appartenance à un territoire, c'est écrire une histoire commune, coconstruire et vivre un projet commun**.

En l'occurrence, **le thème de la transition écologique (plan climat)** pourrait par exemple constituer un vecteur pédagogique positif : ainsi, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre fait plus sens si elle ne s'arrête pas aux limites des communes, et, au contraire, fait l'objet d'actions coordonnées et concertées, au minimum à l'échelle d'un territoire comme celui du Val d'Yerres-Val de Seine.

Toujours à titre d'exemple, pourrait-on aussi imaginer **des événements culturels, environnementaux construits, au nom des 9 communes, par la Communauté d'Agglomération** ? Ces projets, « feraient territoire », **enclencheraient un processus de travail en commun des 9 villes et amélioreraient la connaissance qu'ont les habitants de leur agglomération**. Ce type de projet, serait une occasion supplémentaire de multiplier les incitations et propositions communes avec la société civile et en particulier avec les associations locales.

Une signalétique d'entrée en Agglomération du type, **“Vous entrez en territoire vert et bleu du Val d'Yerres Val de Seine”** pourrait aussi soutenir ce sentiment d'appartenance des habitants à la Communauté d'Agglomération et apporter de la lisibilité pour les visiteurs.

Développer, contribuer à des projets au-delà de nos frontières

Mais l'action et la réflexion ne peuvent pas s'arrêter aux limites du territoire, notamment en ce qui concerne la transition écologique. La préservation de « **l'arc boisé** », au nord du territoire, nécessite, par exemple, un raisonnement global.

Le traitement de l'Yerres et de ses rives devrait faire l'objet de projets globaux **dans la volonté de constituer des trames verte et bleue**, associant à l'Yerres la forêt de Sénart et les berges de la Seine. Dans les esprits comme sur le terrain, des continuités doivent être établies et préservées.

Rêvons, - *c'est le cas au plan national et régional- (Parc National des Ecrins, Parc Régional des Boucles de la Seine)* de la création **d'un Parc Naturel Territorial des Bord de l'Yerres, des berges de la Seine et de la forêt de Sénart**, alliant environnement, écologie, épanouissement des populations, développement économique concerté, création culturelle et artisanale et valorisation touristique : une innovation en France pour la prise en compte de la nature en milieu urbain.

Lisibilité de la gouvernance, du processus démocratique

Le mode de désignation des élus communautaires sur le modèle des « grands électeurs » n'est pas non plus lisible pour les citoyens et un effort de pédagogie devrait être fait.

Quant à la répartition, entre les municipalités et la Communauté d'Agglomération, des compétences obligatoires, des compétences facultatives et des compétences partagées, elle est particulièrement absconse aux yeux du grand public et elle pourrait faire l'objet aussi d'un effort pédagogique d'explication.

Ainsi, par exemple, chaque bulletin municipal de communication pourrait avoir de façon systématique et sous un format identique sa double page « Vie commune en Agglomération ».

Les citoyens qui suivent le Conseil communautaire, ne comprennent pas toujours, non plus, **l'articulation politique des processus décisionnels : des dossiers ou projets sont présentés en séance sur la base de consensus obtenus au nom d'une «**

majorité politique » de l'Agglomération, composée de forces dites « de droite » et dites « de gauche ».

Ces consensus sont négociés dans des instances préparatoires (commissions par exemple, non accessibles au public), ce qui a certes des avantages en termes d'efficacité. Mais ce n'est pas toujours compris par les citoyens alors que l'opposition « de gauche », minoritaire au conseil communautaire, exerce en séance son droit d'intervention et de prise de parole...

D'une façon générale « la gauche » se retrouve ainsi à la fois dans la majorité, qui a discuté en amont des dossiers présentés, et dans l'opposition, qui critique en séance les options adoptées.

Pour que ce processus soit mieux compris des citoyens, ne conviendrait-il pas, lors de la présentation d'une politique publique mis au vote en Conseil Communautaire, de présenter au moins succinctement la nature des échanges et des débats qui ont eu lieu en amont ? La lisibilité du fonctionnement démocratique du Conseil communautaire serait ainsi améliorée.

Renforcer la participation et l'application des décisions

Par ailleurs, alors que les élus issus des 9 villes de l'Agglomération ont validé à l'unanimité une politique publique, les Membres du Codev constatent que **la présence effective des communes aux travaux n'est pas assurée. Comme précisé plus haut, la représentation de chaque commune au Conseil communautaire par des élus et/ou des agents spécifiquement en charge des dossiers communautaires pourrait améliorer la situation.**

On constate d'ailleurs également que le déploiement opérationnel des projets, décidé collectivement n'est pas toujours suivi par les représentants des municipalités (par exemple le déploiement des pistes cyclables pour le projet des mobilités).

Ne serait-il pas pertinent de rédiger une charte d'engagement attachée au vote pour assurer le bon suivi, par l'ensemble des élus représentants des municipalités, de la mise en œuvre de ces projets ?

Ces derniers représentent souvent un investissement très conséquent d'argent public qui justifierait un suivi assidu des élus représentants des citoyens.

Le recours à un cabinet spécialisé pour les phases de diagnostic, de conception du projet stratégique et du plan d'action associé, sans compter l'investissement des services de la communauté représente une dépense substantielle qui requiert un suivi exigeant tout au long du processus jusqu'au déploiement effectif.

Si les membres constatent également qu'une politique publique votée en Agglomération n'est pas toujours suivie d'actions par les villes, en contrepoint, **on peut constater positivement à titre d'exemple la prise de compétence de l'Agglomération pour la réalisation de la piste cyclable en forêt de Sénart entre Brunoy et Quincy, qui devrait faciliter la négociation avec les parties prenantes, en accélérer la mise en chantier effective tout en raccourcissant les délais d'exécution.**

Une politique urbanistique à l'échelle de l'agglomération

En termes de gouvernance, le CODEV aimerait connaître la position des élus sur l'opportunité d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ?

Par ailleurs, le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** est désormais obligatoire pour les EPCI de plus de 30 000 habitants.

Il semblerait qu'un PLH soit en gestation au sein de l'Agglomération et les citoyens souhaitent être associés à cette démarche qui est très structurante en termes de développement du territoire puisqu'elle détermine, au travers des aménagements de l'habitat, de l'espace urbain et de l'environnement, la qualité de vie des habitants.

Ce programme permettrait également de mieux prévoir et organiser la production de logements abordables, l'amélioration du parc existant et l'accueil de publics spécifiques.

Cette nouvelle dynamique politique urbanistique collective (PLH/PLUI) contribuerait certainement à harmoniser les politiques publiques communautaires en bien des aspects : construction, protection des espaces naturels, biodiversité, protection des patrimoines...

Elle faciliterait sans doute le renforcement de la « **culture de projets** » et le soutien au long terme ce qui permettrait de présenter aux habitants une vision plus solidaire et plus inclusive.

Intégrer les citoyens aux commissions d'agglomération

Certaines agglomérations, pour plus de démocratie participative, de transparence et d'écoute des citoyens, ont élargi aux membres des CODEV **la possibilité d'assister aux commissions**, à titre consultatif, bien sûr. Ce pourrait être une façon d'inciter les élus, ou élus de l'Agglomération à y faire preuve de plus d'assiduité...

Optimiser la structuration de l'agglomération

La Communauté d'Agglomération, pour 9 communes, ne compte que 180.000 habitants. Le CODEV serait intéressé par un échange avec les élus **sur l'opportunité de réorganiser l'Agglomération, en regroupant par exemple en une même municipalité soit les plus petites communes, soit une petite commune et une grande commune, dans un objectif d'efficacité, et de mise en commun de certains moyens...**

Si l'histoire est à prendre en compte, ne peut-on pas s'autoriser à des évolutions de sens, de performance collective et d'économies collectives dans un monde en tension budgétaire ?

A titre d'exemple et dans un premier temps **des services mutualisés pourraient être élargis**. L'eau et les déchets ont été mutualisés, pourquoi pas les services techniques ?

Enfin, le Codev remettra parallèlement aux Elus des propositions concernant sa propre mission et son propre fonctionnement, pour plus d'efficacité et de démocratie locale.

3.Excellence environnementale

3.Excellence environnementale

3.1 Sensibilisation, information, formation, communication en matière environnementale :

Préambule :

Le CODEV souhaite, en préambule aux deux paragraphes qui suivent, rappeler la première évocation de la nécessité d'un développement durable d'une part et d'autre part introduire la notion de "paysage" :

- **L'article 4 de l'Ordonnance de BRUNOY** - (Mai 1346- Philippe de Valois en son château de Brunoy conditionne l'exploitation économique de la forêt à sa protection : *"de [sorte] que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat"*).
- **La Convention européenne du Paysage** – octobre 2000 définit le paysage comme le résultat d'une intrication indissociable de la nature et de l'humain : *« partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »* (art. 1). Son champ d'application du paysage est très étendu. Il concerne tout le territoire : les paysages considérés comme remarquables, les paysages du quotidien et ceux des espaces dégradés. Le paysage n'est pas lié à sa valeur exceptionnelle.

Problématiques :

- Malgré ou à cause d'une récupération des questions environnementales (notamment dans le langage publicitaire), les problèmes essentiels restent méconnus et ces questions font partie du "bruit de fond" sans changer fondamentalement certains comportements.
- On déplore encore **de nombreuses incivilités** (abandon de déchets, dégradations des biens communs, pollutions volontaires etc.)
- **Insuffisance d'engagement des jeunes.**
- le sujet "environnemental" n'est **pas suffisamment reconnu comme un sujet "social"**.
- L'évolution de la société fait que **les enfants ne sont plus ou très peu en lien avec la nature**, (plus de grands parents à la campagne, avec potager, ferme à proximité, moins de "voyages nature" et de classes transplantées...)
- **Les moyens disponibles à la maison de l'environnement sont infiniment trop limités** vis à vis des enjeux de prévention, d'éducation et de formation.
- **Nombre de sites naturels ou architecturaux sont ignorés et à l'abandon.** Il y a là un manque de reconnaissance qui prive les habitants d'un bien commun.
- Le CODEV s'interroge sur l'état d'avancement et sur le déploiement effectif de l'Atlas de la Biodiversité intercommunal.

Propositions :

- **Renforcer l'éducation et la formation du public sur les causes et les conséquences du changement climatique** : éducation de tous (grand public, scolaires, services publics, élus, etc.) à la transition écologique. Dans tous les cas, la jeunesse doit être un cœur de cible.

- **Création d'une brigade de garde-champêtres**, une police de l'environnement.

→ Objectif général **connecter nos enfants à la nature** dès le plus jeune âge en profitant des atouts environnementaux de la Communauté d'agglomération.

- **Le Codev propose la réalisation d'un contrat de partenariat tri-annuel entre l'agglomération, avec l'Education nationale...** qui pourrait porter sur la nature, la gestion des déchets, la rareté de l'eau, l'alimentation et la santé... Une volonté collective et partagée avec un projet éducatif et pédagogique. Education au civisme dans les milieux naturels (détritus, dépôts sauvages)

- Développement **de classes vertes de proximité** par lesquelles tous les enfants devraient passer : classes transplantées, au bord de cours d'eau, en forêt, etc.

- Si la protection du patrimoine naturel est l'affaire de tous (pas d'incivilités, éducation à la biodiversité, etc.), **tous doivent pouvoir en profiter à égalité (par exemple classes vertes pour les enfants en précarité**, envisager la possibilité de passer une nuit hors du foyer en forêt (Dortoirs, camping, chalets...). En partenariat éventuel avec le monde associatif (éclaireurs, scouts...).

- **En lien avec la Maison de l'Environnement, création d'une/deux Maisons, de la forêt et de la rivière :**

- **Créer du lien social par le biais des milieux naturels** : lieux d'éducation et de rencontre (favoriser les projets en centres de loisir, création de fermes pédagogiques en lieux stables (s'assurer du bien-être animal, public de jeunes en situation de handicap).
- **Généraliser la formation et la sensibilisation des enfants** (écoles primaires, collèges) avec des formats comme "Ecopousse". Une classe d'âge, par exemple les CE2, se rendent en classes de proximité nature.

- **Cette dynamique participe à l'objectif qui vise à renforcer les moyens de la Maison de l'Environnement.** Faute de moyens disponibles, ne pourrait-on pas redéployer ceux déjà existants et certains personnels - exemple : créer la médiathèque de la nature et de l'environnement avec une mission transversale sur le territoire...

- **Pour les lieux d'accueil, l'île de Loisirs du Port aux Cerises, au-delà de l'usage d'un Parc urbain (lieu de promenade), est sous utilisée dans sa fonction éducative, sociale et pédagogique.** Elle pourrait être considérée comme un lieu privilégié.

- **Le Syndicat Mixte de Gestion, Région, Département, villes de Juvisy, Draveil et Vigneux, pourrait être élargi à l'Agglomération et l'ONF** par exemple, pour la définition d'un nouveau projet politique et social, pour plus de pertinence et de performance collective, y compris en termes de moyens financiers.

- Créer / valoriser les passerelles intergénérationnelles entre les services seniors et les écoles / centres de loisirs sur des sujets de transmission du patrimoine local.

- **La réappropriation du paysage Val d'Yerres Val de Seine** peut passer aussi par :

- l'encouragement à la pratique du vélo,

- le développement de la marche (sentiers urbains),
- l'éducation artistique au paysage,
- le développement d'un volet paysage dans les musées,
- la création d'un musée du territoire,
- la valorisation de démarches artistiques interagissant avec les paysages,
- la recherche de lieux favorisant l'interaction sociale (transformation d'usage temporaire ou définitive d'espaces désaffectés),
- la facilitation de l'école dehors,
- la remise en état du parc de sculpture de la forêt ou le déploiement de la politique sportive pratiquant les nouveaux sentiers du paysage.
- la création d'un **parcours (pédestre) patrimonial et environnemental** s'appuyant sur les richesses du territoire en n'hésitant pas à s'affranchir des frontières immédiates de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et la création d'événements fédérateurs sur l'ensemble du territoire.

3.2 Protection, mise en valeur et consolidation de la biodiversité et du patrimoine naturel et historique

Problématiques :

- “L'environnement” n'est pas considéré comme un patrimoine commun inaliénable, comme un lien inaliénable entre tout le vivant. Or, **le paysage, au sens de la Convention européenne du paysage (Octobre 2000), correspond à cette idée d'un ensemble territorial façonné par l'histoire et qu'il faut apprendre à connaître et préserver.** L'entretien des rives de l'Yerres, du menhir de Brunoy, des parcs dans les villes de la CA, des arbres dans les villes (problème de l'élagage) etc. est insuffisant.
- **La gestion des jardins privés ne fait pas l'objet d'une attention** suffisante (problème de l'utilisation de pesticides ou d'herbicides dans les jardins privés).
- **Pas de continuité (“trames” verte, bleue, brune, noire) entre les espaces de biodiversité de la CA** et au-delà, le réseau viaire, sous prétexte de désenclavement, ayant créé un paysage dominé par la voiture et les camions
- **Une part du patrimoine remarquable, naturel ou bâti, n'est pas suffisamment protégée ni valorisée** (ex : la maison d'Alphonse Daudet, à Draveil).

Propositions :

- **Création d'une “maison de la Vallée de l'Yerres”.** (voir le sujet des classes de proximité). Déplacer la maison de l'environnement actuelle dans un lieu accessible et attractif - Ex : au milieu du Port aux Cerises avec un partenariat avec le Syndicat Mixte du Port aux Cerises (Région/Département/Villes d'assises (se reporter également au chapitre « excellence environnementale).

- **Dresser un inventaire complet des espaces et bâtiments du patrimoine remarquable** de la CA, afin de déboucher éventuellement sur une prise en compte plus étendue du territoire et des lieux qui fondent “l’esprit” de ce territoire, au sens des pratiques et usages de ses habitants.

- **Initiative VYVS du classement de la Vallée de l’Yerres jusqu’à la source de la rivière.** (Se reporter au chapitre Gouvernance sur la proposition de création d’un parc naturel territorial)

- **Aménager une continuité entre les espaces et réserves de biodiversité** (massifs boisés (dont forêt de Sénart) berges de l’Yerres et de la Seine avec réserves (ex. : fosse aux carpes à Draveil), base de loisirs du Port aux cerises etc., sans rupture de continuité aux frontières de la CA.

- **Une trame doit s’installer en réaction à cette domination du réseau viaire (toutes voies de circulation) au profit des véhicules thermiques, qui compléterait ce réseau en respectant les habitants et leurs quartiers, la faune ainsi que la flore.**

Cette trame passera, comme évoqué au chapitre “mobilités”, par la création de sentiers piétons, de voies cyclables et de structures adaptées pour les vélos sans hésiter à remettre en cause les tracés des voies réservées aux voitures. Elle réduira de fait les pollutions, permettra la réhabilitation des espaces publics, la réhabilitation et la densification douce de l’habitat en s’efforçant au maximum de mixité sociale.

- Cette continuité doit être transversale, c’est-à-dire qu’il faut **la croiser avec celle des mobilités actives**, avec celle de tous les aménagements urbains (création d’espaces verts ou d’aménagements liés à l’adaptation au changement climatique).

- **Appuyer cet aménagement de continuités sur un inventaire des allées d’arbres et de haies, en y incluant les jardins privés et communaux**, de sorte que chaque citoyen, comme le préconise le CEREMA, selon la règle des 3-30-300, puisse voir de chez lui au moins 3 arbres, habiter dans un quartier comprenant au moins 30 % de la surface est couverte par la végétation et habiter à moins de 300 mètres d’un espace vert (parc...)

- **Relier par des passerelles végétalisées le passage des humains et des animaux les parties de la forêt de Sénart éclatées par les voies de circulation, telle la nationale 6.**

- **Stopper l’artificialisation des sols**, qui se poursuit, parfois de manière insidieuse, réduire les zones minéralisées, les friches peuvent aussi être requalifiées en zone de biodiversité et pas obligatoirement en espaces à construire.

- **Encourager la multiplication de jardins “ouvriers” “familiaux” “solidaires”** en accompagnant leur création et leur gestion pour en garantir la pérennité

- **Initier la création de jardins partagés dans les zones à habitat collectif dense**, dans le but d’améliorer le lien social, de créer des zones de biodiversité en milieu densément construit et de participer à l’auto-alimentation.

- **Proposer la création de trames de continuité entre jardins privés, entre eux et avec des zones publiques de biodiversité**, de manière à ne pas interrompre la circulation animale... et végétale.

- Encourager l’adhésion au système départemental de **“Jardins naturels sensibles”**.

- Sensibiliser les propriétaires de jardins en zone pavillonnaire à une gestion durable de leurs jardins (élimination des produits phytosanitaires, etc.)

- **Créer des jardins partagés** en zone dense à habitat collectif.

- Plus largement que sur la question de la nature et de la biodiversité, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est basé sur une volonté collective et transversale. A minima une **charte intercommunale** sur le sujet serait déjà une avancée pour plus de cohérence territoriale et pour sortir de la disparité des politiques publiques à l'échelle des 9 communes. (*Voir chapitre dédié*)

- Ce **PLUI** devrait intégrer l'habitat et l'environnement, et planifier la protection et la restauration d'un certain nombre de paysages déterminés par l'inventaire qui aura été réalisé, au travers de règles et de normes prises en compte dans les documents d'urbanisme. Il devra définir les compétences de tous les organismes en charge de ces paysages (ONF, SYAGE, etc.), inaugurant ainsi une "**gouvernance partenariale**" qui devra réunir les services techniques, d'urbanisme et culturels ainsi que les associations, sans s'arrêter aux frontières du territoire, mais en associant également les collectivités départementale et régionale.

3.3 Energies :

Problématiques :

- En raison de la dépendance importante aux énergies fossiles, les objectifs du PCAET de la communauté d'agglomération ne risquent-ils pas de ne pas être atteints ?

Propositions :

- **Développer selon possibilités les réseaux de chaleur d'origine géothermique ou solaire sur l'ensemble du territoire :**

- Valoriser la géothermie locale afin que les usagers aient conscience du patrimoine dont ils bénéficient ou pourraient bénéficier.
- Soutenir l'installation de petites unités de production d'électricité solaire, par quartiers, par habitations collectives, voire par unité d'habitation.

- **Lutter contre les passoires énergétiques**, en accompagnant et orientant les propriétaires vers les solutions et les aides nationales, départementales et locales, et en intervenant auprès des bailleurs concernés par ces mauvaises performances.

- Partager et diffuser les recommandations et les éco-gestes pour économiser l'énergie, dans toute l'agglomération : grâce aux médias existants, entre autres, et via les canaux de communication et les écoles en particulier ;

- Assurer la sensibilisation **pour réduire la consommation énergétique** et donc la facture énergétique. Une sensibilisation saisonnière, des éco-gestes pour l'hiver et l'été n'étant pas les mêmes. Les contenus pourraient être partagés entre les communes de l'agglomération afin de capitaliser et d'adapter si besoin.

- **L'énergie liée au transport** est abordée au Chapitre 5 (mobilité douce et transports en commun, Dernier kilomètre).

3.4 Alimentation durable, résilience alimentaire :

Problématiques :

- La consommation carnée excessive a un impact sur les équilibres écologiques (consommation excessive d'eau, circuits longs...), sur la santé humaine et sur le bien-être animal.
- Lutter contre le gâchis alimentaire
- Participer à minima auprès des enfants de l'Agglomération à une éducation alimentaire de qualité notamment dans les cantines publiques.

Propositions :

- Rendre la CA exemplaire, **réduire fortement l'alimentation carnée** dans la restauration collective et dans le service public (cantine, événements tels que cocktails...)
- Accompagner un plan de **lutte contre le gâchis alimentaire** sur le territoire en valorisant au maximum les denrées jetées par les supermarchés, commerçants, marchés, collectivités, via des filières de transformation ou de redistribution de l'ESS.
- **Encourager les projets de production locale.**
- Participer à minima auprès des enfants de l'Agglomération à une **éducation alimentaire de qualité** notamment dans les cantines publiques. Le Codev se réjouit de l'engagement du PAT au niveau de l'agglomération.
- **Encourager et sensibiliser dans les écoles les enfants et les jeunes** au gâchis alimentaire, à la cuisine et à la manière de manger sain, facilement et pas cher. Finalement être autonome sur son alimentation devrait faire partie de notre système éducatif, et faciliterait l'autonomie des jeunes.

Observations : La dynamique de Projet d'Alimentation Territoriale (PAT) lancée par l'Agglomération est prometteuse notamment en termes de circuits courts avec les agriculteurs de proximité. L'attention portée par la qualité des repas dans le secteur scolaire représente également une priorité ! Pour la réussite de ce projet, la mise en place d'une gouvernance collective est une nécessité.

4. Thèmes “Emploi et économie durable” : Économie locale & Emploi, Déchets & Économie circulaire, ESS

// CODEV ESE VYVS

Vision 2035 - 4. Thèmes “Emploi et économie durable” :
Économie locale & Emploi, Déchets & Économie circulaire, ESS

4. Thèmes 'Emploi et économie durable' : Économie locale & Emploi, Déchets & Économie circulaire, ESS

4.1 Emploi et économie durable

Problématiques :

- On constate un déséquilibre emploi/habitat qui entraîne **des déplacements domicile travail important** sur notre territoire.
- L'impact est immédiat en termes de qualité de vie de la population active, et plus largement en termes de qualité environnementale du fait du **trafic routier** induit qui augmente chaque année (nos villes sont saturées de véhicules aux heures de pointe) et le système de **transport en commun** (RER + dessertes locales) est largement inadapté aux besoins, en ce qui concerne, à titre d'exemple, l'accessibilité en transport aux zones d'activité économique.
- **Pas de stratégie lisible identifiée par les citoyens visant à développer un tissu économique local** et renforçant l'emploi de proximité.
- Notre agglomération est, pour beaucoup **une cité dortoir déployant une création de richesse faible**. La consommation est donc surtout le week-end ; les salariés travaillent pour l'essentiel en dehors du territoire, par conséquent assez loin ; ils consomment proportionnellement peu sur le territoire.
- **L'Économie sociale et solidaire inégalement développée sur le territoire** (rappel de l'association l'attribut, qui a dû quitter Draveil pour Ris Orangis (L'idée Halle) faute d'aide de la mairie à lui fournir un local adapté, et qui a ouvert un autre lieu sur Evry).
- En revanche, l'entreprise à but d'emploi (EBE) d'Epinay Sous Sénart ("**Nouvelle ère**") qui existe depuis 4 ans est exemplaire. Cet exemple peut être reproduit. **Abeilles et Entraide est un autre exemple positif** encore plus ancien avec son chantier d'insertion par le maraîchage à Crosne. (Voir aussi p. 16 mention de l'association SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement)).
- **La ressourcerie** à Montgeron sur un modèle coopératif est jugée également **exemplaire**.

Il conviendrait de continuer et d'aider à développer ces initiatives ;

- **La situation foncière de l'Agglomération rend difficile le développement économique** mais la communauté d'agglo pourrait avoir une politique beaucoup plus ambitieuse.

Propositions :

Propositions sur la gouvernance Emploi et Développement économique de l'agglomération

- **Questionner l'existant et relancer un travail collectif avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.** Le Codev, du fait de la diversité de ses acteurs, pourrait s'investir...
- **Redimensionner les compétences et les moyens territoriaux dédiés.**
- **Fédérer les services communautaires compétents 'Développement économique' et 'Emploi' afin d'instaurer un pilotage commun et efficace :** mise en relation des acteurs entre eux, création d'opportunités économiques, valorisation des forces et des potentiels en présence ... (France Travail, Missions locales, entreprises et employeurs...)
- **Intégrer la question de la mobilité des actifs et des entreprises** (transport pour les salariés, fret de livraisons...) - tout ce qui touche aux transports et aux mobilités, dans les orientations politiques de l'agglomération concernant le développement économique.
- **Associer davantage les acteurs économiques** locaux de toute taille et des secteurs représentatifs ou sous-représentés par rapport aux opportunités, aux réflexions menées en ce domaine par l'agglomération.

Soutenir le développement économique

- **Soutenir le développement de plates-formes locales** à double entrée :
 - **Accompagner les entreprises dans la réponse locale à leurs besoins :** partenaires, fournisseurs, services (ne pas aller chercher ailleurs ce qui est disponible sur place)
 - **Favoriser et accompagner les initiatives entrepreneuriales type groupements d'employeurs,** pépinière, Groupement d'Intérêts Economique, Pôle Territoriaux de Coordination Economique (PTCE) permettant de mutualiser des ressources, des moyens, réduire les coûts, de renforcer le processus de réponses aux appels d'offres...

Projection : la création d'un **PTCE**, s'appuyant sur l'environnement comme domaine ou pôle d'excellence qui semblerait particulièrement approprié à notre territoire, qui prévoit en plus un pôle de recherche Biodiversité et Santé avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (Brunoy).

- **Mettre en avant / optimiser l'emploi local et les talents du territoire,** en créant :
 - une **banque de l'emploi local** afin de croiser les besoins RH des entreprises avec les demandeurs d'emplois du territoire disponibles ;
 - une **banque locale de missions** valorisant et identifiant les CDD de projets, temps partagés, missions d'intérim du territoire.

- Valoriser le bénévolat de compétences, en particulier sur le territoire, pour accompagner les demandeurs d'emploi, les associations et initiatives locales.
- Intégrer, dans les orientations politiques de l'agglomération concernant le développement économique la question de la mobilité des actifs et des entreprises (transport pour les salariés, fret de livraisons...) - tout ce qui touche aux transports et aux mobilités.
- Associer davantage les acteurs économiques locaux aux réflexions menées en ce domaine par l'agglomération.

Proposition sur la création d'emplois locaux

- **Installer une approche territoriale coordonnée** : relier transport, emploi et développement économique pour créer des chaînes de valeur locales autour de la mobilité.
- **Créer des emplois de service locaux**, de proximité en internalisant des besoins (ex. Gestions des déchets, du dernier km...) plutôt que d'acheter des prestations à des acteurs lointains.
- **Créer une filière d'emploi et d'insertion par la mobilité** : former ou employer localement des personnes sur des missions de transport écologique (livreurs à vélo, maintenance de bornes électriques, accompagnement à la mobilité), de réparation cyclo logistique/low-tech, de mobilités douces (startups vélo/EDPM)
- **Développer des services d'accompagnement aux seniors, liés au vieillissement de la population, pour assurer des services de proximité** (courses, gestion des animaux de compagnie, ergonomie pour aménager le matériel à domicile, pour développer relation sociale ...). Jouer sur les marges du code des marchés publics et encourager les marchés privés locaux pour favoriser l'emploi de proximité.
- **Valoriser et développer les clauses d'insertion à destination des habitants du territoire dans les marchés publics territoriaux et les opérations NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).
- **Flécher des moyens spécifiques pour le développement d'activités de l'Economie Sociale et Solidaire** souvent liées à l'économie circulaire (recyclage, anti-gaspi, développement durable ...) et au lien social.
- **Soutenir les acteurs locaux de l'inclusion et de l'Insertion** (IAE (instituts d'administration des entreprises), chantiers d'insertion, Entreprises Adaptées (EA), ESAT (Etablissements et Services d'aide par le Travail), régie de quartier) et favoriser leur installation sur le territoire. Exemples d'entreprises très intéressantes localement :

- l'association **Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL)** rénove en plâtre et chaux projetés, ce qui a un rayonnement national,
 - SNL, Habitat & Humanisme, Achi possible, qui emploient localement en rénovant et logeant.
 - Cosmix-Visière Solidaire : start-up de la Tech à Epinay.
- **Accompagner et soutenir l'installation d'espace de vie sociale et de proximité tels que le ZEF (Brunoy), la Maison du Coin (Brunoy), les MJC, les centres sociaux....** qui sont des lieux d'innovation et de citoyenneté d'où émergent des initiatives de développement et de lien social répondant aux micros territoires sur lesquels ils interviennent.
 - **Capitaliser/étendre TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) implanté à Epinay-sous-Sénart, à l'échelle de l'Agglomération** visant à identifier besoins non-pourvus et créer des emplois y répondant à destination des habitants du territoire au chômage : 40 emplois ont été créés sur Epinay au sein de l'Entreprise à But d'Emploi Nouvel'R.
 - Instaurer des **budgets participatifs et solidaires** accompagnant des initiatives économiques et / ou citoyennes innovantes.
 - **Eco-Tourisme** : partant du constat que les citoyens partent en vacances ou en week-end moins loin et moins longtemps, il existe une opportunité de développement d'un éco-tourisme local, qui permettrait de proposer des WE "nature", qui pourrait dégager des revenus, pouvant servir, entre autres, à mieux valoriser et entretenir la forêt en lien avec l'ONF, les berges de l'Yerres (cf. aussi Chapitre 4.3 Eco-tourisme)

Autres suggestions :

- Encourager le lancement de l'expérimentation sur notre territoire du **Revenu de Solidarité Universelle** ou du Revenu de Transition Ecologique pour répondre aux enjeux environnementaux et de solidarité.

4.2 Pôle de recherche et universitaire Economie innovation

Problématiques :

- **On constate la fuite des étudiants et des chercheurs en dehors du territoire** faute d'équipements et de projets universitaires de proximité.
- **La Maison de Santé d'Epinay Sous Sénart a mis en œuvre un partenariat avec l'Université pour la formation des médecins qui viennent en stage et le Territoire mais ne sait pas s'organiser pour fidéliser ses jeunes acteurs...**

Propositions :

- **Installer sur notre territoire des “antennes” universitaires afin d’instaurer localement un lien emploi- université- recherche** garantissant des transferts de technologie, l’implantation de projets, les possibilités de stages...pour retenir les jeunes et combler les besoins en compétences.
- **Implantation d’un PTCE** (Pôle Territorial de Coopération Économique) ou de filières de collaboration entre acteurs économiques et universitaires :
 - pour permettre la collaboration et l’association d’entreprises, d’acteurs de l’ESS, de l’université et de la recherche afin de **faire émerger des filières créatrices d’emplois**.
 - pour apporter une réponse aux enjeux de mobilité durable : mutualisation de flottes de véhicules, circuits logistiques partagés...
- S'appuyer sur les talents locaux tels que :
 - SNL et son savoir-faire en matière de plâtre et chaux projetée (cf. Chapitre 4.1) pour **créer une filière de montée en compétences ciblée autour de la rénovation du bâti** (futur dominant du BTP) et des matériaux durables (ex. enduits chaux),
 - La SEMGEP (centre de géothermie à Epinay sous Sénart) en matière d’énergie durable en géothermie et envisager le **développement d’autres filières énergétiques créatrices d’emplois** qualifiés.
- Soutenir les acteurs ESS (ex. SNL, Habitat & Humanisme, Achi possible) qui emploient localement en rénovant et logeant (cf. également chapitre 4.1).
- Développement de micro-écosystèmes d’emploi en lien avec la mobilité : cyclo-logistique, réparation/low-tech, mobilités douces (startups vélo/EDPM), logistique de livraison des derniers kilomètres.

4.3. Eco-Tourisme : un levier économique et social

Problématiques :

- **Potentiel sous-exploité** : les atouts touristiques (forêt de Sénart, bords de Seine et de l’Yerres, patrimoine historique) sont peu connus et mal valorisés.
- **Manque de lien avec les habitants** : le tourisme est souvent perçu comme extérieur, sans bénéfice direct pour les locaux.
- **Saturation ponctuelle** de certains sites (ex. : bases de loisirs) : bondés le week-end, tandis que d’autres restent vides.

- **Réfléchir à l'offre d'hébergements touristiques à 30 minutes de Paris** première destination touristique mondiale.

Propositions :

- **Développer un tourisme de proximité :**
 - **La création de circuits touristiques locaux**, tels que des balades à vélo entre les communes ou des visites de fermes et d'artisans, permettrait de valoriser les ressources du territoire, y compris son patrimoine culturel et historique, tout en offrant des activités accessibles aux habitants et aux visiteurs.
 - **L'organisation d'événements « découverte »**, comme les journées du patrimoine ou des festivals de quartier, contribuerait également à renforcer l'attractivité locale et à encourager l'exploration du territoire par ses propres habitants. Autres exemples à poursuivre : les balades extraordinaires à l'été 2025 à Epinay (par la compagnie Rhizomes) qui ont valorisé par l'art les bords de l'Yerres.
 - **Intégrer la dimension éducation** aux événements historiques locaux, à l'environnement.
- **Associer les acteurs locaux :**
 - **L'implication des commerçants, des associations et des établissements scolaires dans l'accueil des visiteurs favoriserait une approche collective du tourisme.** Marchés artisanaux, ateliers participatifs ou animations locales pourraient ainsi renforcer le lien social et dynamiser l'économie de proximité.
 - **Le développement d'hébergements ou de restaurants « chez l'habitant »** offrirait par ailleurs une expérience plus chaleureuse et authentique, tout en créant de nouvelles opportunités de rencontre.
- **Promouvoir un tourisme durable (écotourisme) :**
 - **La mise en avant des mobilités douces**, comme la location de vélos ou les navettes fluviales, encouragerait des pratiques respectueuses de l'environnement.
 - Le déploiement d'activités écoresponsables - randonnées guidées, ateliers zéro déchet ou animations nature - renforcerait cette démarche et contribuerait à sensibiliser habitants et visiteurs aux enjeux écologiques.
- **Idées complémentaires :**
 - Renforcer les filières de formation correspondantes, en ciblant les jeunes.

- Un tourisme "bien vivre ensemble". Relever et diffuser les histoires des anciens, ainsi que l'histoire du territoire et de ses habitants.
- Renaturer des zones délaissées et bétonnées (près de la maison du bûcheron)

5. Mobilités

5. Mobilités

Préambule :

Les mobilités bénéficient d'un service à la CA du VYVS, avec 3 personnes : (transports en commun + mobilités douces + infrastructures).

La CA assume un rôle de coordination des infrastructures cyclables, mais les villes ont encore la compétence voirie.

Une première piste cyclable sur 3 communes est en cours de finalisation (route de Quincy à Brunoy le long de la forêt).

La CA du VYVS abonde les budgets des communes pour les infrastructures cyclables, y compris les stationnements par un fond de concours.

Les mobilités actives (cycle, marche...) contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique, à la réduction des pollutions et partant, au maintien de la biodiversité, ont un impact positif sur la santé et sont vecteurs de développement d'activités économiques locales spécifiques.

5.1 Mobilités actives :

Problématiques :

- **Projets ambitieux au niveau de l'agglomération, mais difficulté de concrétiser ces projets au niveau des municipalités :** certaines villes n'ont pas mis, pour le moment, en application les décisions collectives en Agglomération (Yerres par exemple construit son propre tracé) et d'autres villes ne rattrapent pas leur retard (Draveil et Vigneux). Epinay, pris par des problèmes de dette, n'a toujours pas retrouvé ses pistes cyclables sur la départementale traversant son centre-ville.
- **Nous constatons des avancées notables,** mais des lourdeurs dans les réalisations, notamment de la part de certaines villes. Une meilleure coordination, et plus d'ambition, sont nécessaires.

Propositions :

Déployer un écosystème complet permettant le déploiement des mobilités actives :

- **Déploiement effectif des pistes cyclables** pour raccorder les villes du VYVS, l'interconnexion avec les gares et pour les aménagements des bords de l'Yerres et bord de Seine, quand cela est possible, tout en différenciant le vélo-travail de la circulation de loisirs.
- **Systématiser l'apprentissage du vélo dans tous les établissements scolaires du territoire ;** pédagogie, incitation et sécurité.
- Développement de micro-écosystèmes liés aux mobilités douces : **soutien à la cyclo-logistique, à la réparation et maintenance de**

vélos/EDPM (engins de déplacement personnel motorisés) et aux startups locales dans ce domaine.

- **Développement des formations et des compétences autour de la réparation des différents équipements de mobilité douce** (vélo, trottinettes, EDPM, ...) (cf. Également chapitre 4.2)
- **Examiner l'opportunité de développement du transport fluvial sur la Seine et des bacs pour que les piétons et vélos puissent la traverser.** Par exemple, pour faciliter la mobilité douce vers Orly ou faciliter la connexion entre les transports en commune : l'accès au RER C à Athis Mons, ...
- Examiner possibilité de **transports fluviaux le long de la Seine.** (Points négatifs à date : coût de maintenance plus élevé que le bus et le train et vitesse réduite).

Observations :

“Afin que le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables et piétons ne compromette l'équilibre des trames vertes et de leur biodiversité, il faudra prendre en considération la question du déploiement des mobilités actives en espace naturel.

L'association régionale Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) posera la question à la Région pour le tracé du VIF 7 (Vélo Ile de France 7), qui passe dans ou près de la CA.

Développer les voies cyclables, les verdir, pourquoi pas, mais comment le faire sans bousculer le vivant, faune, flore, humains, au passage ? se pose la question des rythmes, de l'adaptation de la vitesse et des itinéraires. Plus que d'une cohabitation il s'agit d'une adaptation des déplacements aux vivants les plus fragiles.”

5.2 Une offre de transports en commun plus riche

Problématiques :

- **Pas assez de transport le week-end**, ni entre midi et deux pour les salariés.
- Les bus de l'agglomération aux heures les moins fréquentées sont trop grands et peu remplis, la fréquence et les tracés sont-ils adaptés aux besoins ?
- **Le service PAM** (service public de transport à la demande spécialisé et collectif qui a pour but de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, handicapées ou dépendantes) est organisé par la région, il existe donc un problème de disponibilité sur le secteur.
- **Zones d'activité et d'emploi mal desservies**, ce qui complique, pour les TPE, PME ou même les distributeurs, l'attractivité et l'emploi de collaborateurs et en particulier de personnes non motorisées, nombreuses dans certains secteurs.

- Il n'y a pas de solutions de transports qui facilite le **déplacement entre les villes et centre-ville des villes de l'agglomération**. Exemple : centre-ville de Brunoy à centre-ville de Montgeron, Montgeron Yerres...
- Il n'y a pas de solution de transport en commun (Bus...) permettant de facilement **assister aux spectacles de la saison culturelle du VYVS**, pour les habitants de l'agglomération, et de rentrer chez soi (plus de bus) !

Propositions :

- Pour l'offre de transport en commun en bus, sur l'agglomération, **mettre des bus plus petits mais avec davantage de fréquence**,
 - Passer aux énergies **bas carbone** (électrique, biocarburant, ...),
 - Mettre en place des offres de transport ponctuelles et spécifiques sur certaines dates, pour **faciliter l'accès aux spectacles de la saison culturelle du Val d'Yerres Val de Seine**, (aller et retour), entre les villes de l'agglomération jusqu'au théâtre (bus sur inscription, partage d'info de co-voiturage...),
 - Proposer aux entreprises une plate-forme de service d'aide au déplacement avec des VTC, co-voiturage... – financée par les entreprises, permettant de mettre en commun des solutions, facilitant ainsi l'emploi :
- Pour résoudre la pénurie d'offre du service PAM (transport à la demande), sur notre secteur, travailler en collaboration avec le département, **pour développer l'emploi et solutions sur le territoire.**
- **Faire converger les solutions de transport à la demande aux différents besoins :**

Un axe de travail pourrait consister à faire converger les différents besoins et problématiques cités plus haut, ainsi que les solutions correspondantes : **une offre flexible de transport à la demande** (bus, navettes et/ou VTC), plutôt que de réfléchir à des remédiations pour chaque besoin ou problématique.

Cela permettrait d'optimiser les coûts et d'identifier une solution flexible et de plein emploi local, pour les différents besoins déjà mentionnés :

- le besoin de transport pour les personnes à mobilité réduites),
- le besoin de déplacement à la demande (pour les personnes âgées,
- l'accès aux soins excentré et souvent sur une commune (maison de santé...) différente de son domicile ; les médecins de ville n'étant plus assez nombreux pour répondre aux besoins de la population,
- les personnes ne pouvant pas conduire, sans permis, sans voiture ou vélo, les jeunes qui ne conduisent pas,
- les besoins de transport les soirs de spectacle de l'agglomération,

- les besoins des entreprises à certaines heures pour faciliter les accès aux transports en commun (RER)...
- **Faciliter et encourager l'accès aux transports en commun du territoire** : réfléchir à des solutions pour rendre les transports en commun **gratuits** pour certaines populations, et proposer une **offre accessible** aux jeunes ou moins jeunes qui se déplacent uniquement sur le territoire et n'ont donc pas d'abonnement Navigo.

Avantages : inclusion et aide à la précarité, réduction de l'isolement, facilitation de la vie des citoyens concernés, facilitation de la recherche d'un emploi, facilitation de l'accès aux soins (maisons médicales...), facilitation de l'accès aux commerces et aux événements culturels, réduction de la pollution et des émissions de carbone sur le territoire...

5.3 Transport – dernier kilomètre

Propositions :

- Développer, encourager, faciliter le transport du “**dernier kilomètre**” avec des solutions « bas carbone » et/ou moins polluantes
- Internaliser ces besoins (livraison, collecte, logistique urbaine) plutôt que de les externaliser à des prestataires éloignés.
- Cette opportunité doit être étudiée et développée avec les agglomérations voisines (*même hors département*) et en se coordonnant avec le Département et la Région (état de l'art des initiatives existantes, solliciter des solutions, ...)

Avantages :

- Réduit la pollution de l'air, donc améliore la qualité de l'air
- Réduit les maladies respiratoires et maladies cancérogènes
- Création d'emplois locaux
- Améliore la qualité de vie
- Anticipe des réglementations interdisant certains types de camions dans les centres-villes ou les zones périurbaines

6. Bien vivre à tous les âges & service public de proximité

6. Bien vivre à tous les âges & service public de proximité

Ce chapitre regroupe les enjeux du *bien vivre* à tous les âges à travers les thématiques de la santé, du handicap, de la jeunesse, de la cohésion sociale, de la participation citoyenne, de la culture, du sport, des loisirs et du service public.

6.1 Santé, handicap et bien-être

Problématiques :

- **Les handicaps, notamment psychiques ou invisibles, restent mal repérés et insuffisamment pris en compte** dans l'emploi et la vie sociale.
- La **santé mentale est encore stigmatisée** avec une offre de soins insuffisante sur le territoire.
- **L'accessibilité des espaces publics, des transports et des services reste hétérogène.**
- **Les personnes isolées** (seniors, publics précaires, télétravailleurs) présentent un risque accru de **repli social**.

Propositions :

- **Renforcer l'offre de soins de proximité**, notamment en santé mentale, en lien avec les **CPTS** (communautés professionnelles territoriales de santé) et les collectivités.
- **Faciliter l'installation de professionnels de santé sur le territoire.**
- **Développer la prévention dès le plus jeune âge** (régulation émotionnelle, compétences psychosociales).
- **Sensibiliser les employeurs et les acteurs publics aux handicaps invisibles.**
- **Soutenir les ESAT et entreprises adaptées (EA)** dans les marchés publics.
- **Améliorer l'accessibilité** des transports, équipements et bâtiments publics.

6.2 Urbanisme, cadre de vie et lien social

Problématiques :

- **Manque de lieux de rencontre** dans certains quartiers (bancs, places, espaces publics).
- **Cloisonnement entre quartiers**, accentuant les fractures sociales et générationnelles.
- **Espaces publics parfois peu adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap.**

Adaptation insuffisante du parc de logements aux besoins liés au vieillissement et au handicap.

Des initiatives de départ en vacances pour des jeunes issus de quartiers différents ont été expérimentées. A développer.

Propositions :

- Repenser l'espace public comme **un lieu de rencontre intergénérationnel.**
- Favoriser **des aménagements accessibles et inclusifs.**
- **Développer des navettes locales et des mobilités** douces pour faciliter les déplacements de proximité.
- **Encourager les événements itinérants culturels et sportifs pour recréer du lien entre les quartiers.**
- **Encourager l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,** ainsi que le développement de formes d'habitat inclusif et intergénérationnel. **Créer des jardins partagés** dans les zones densément construites en habitat collectif (cf. chapitre 3 consacré à l'excellence environnementale).
Repenser les missions et l'utilité sociale de l'île de Loisirs du Port aux Cerises, sous utilisée en dehors de la promenade (cf. également chapitre 3.1, excellence environnementale) ;

Un lieu potentiel de mixité sociale, de vacances et de loisirs de proximité notamment pendant les vacances : espaces d'accueil pour les familles et les jeunes issus des différentes villes et quartiers, avec des bus dédiés et une offre d'accueil spécifique et adaptée.

- **Possibilité de créer une plateforme de remobilisation à l'emploi pour les jeunes** en dehors de tout système scolaire, de formation et d'emploi. Le sport et la culture comme média de mobilisation...
- **Développer des lieux de mixité et flexibles dans leur utilisation** (lieux existants à mettre à disposition ou nouveaux lieux), permettant des espaces de rencontre pour les associations, des ateliers pour les citoyens, café et / ou restauration associatif, éco lieux, pour le partage de savoirs (réparation, couture, ...), facilitant le lien social et permettant surtout aux initiatives citoyennes et associatives de se développer, soutenant le collaboratif, le collectif et aidant à lutter contre l'isolement. Cf exemple existant comme le ZEF (*décrit dans le chapitre développement économique*)

6.3 Jeunesse (16-25 ans), éducation et cohésion sociale

Problématiques :

- **Les jeunes constituent une part importante de la population du territoire,** mais restent souvent peu intégrés aux processus de décision et à la construction des politiques publiques locales.
- La période Covid *-avec l'enfermement à domicile-* a renforcé pour beaucoup de jeunes **un isolement social et une accentuation des pratiques numériques et autres réseaux sociaux.**

- **Certains jeunes sont en dehors de tout système** éducatif, professionnel, ou de tout autre dispositif d'insertion. Certains sont en décrochage scolaire et se trouvent confrontés à des fragilités au plan psychique.
 - Malgré les dispositifs proposés par les communes et autres acteurs locaux, **certains jeunes ne participent pas ou très peu à l'offre d'activités sportives et culturelles classiques** au sein des communes.
 - **Des initiatives intéressantes ont été prises pour installer des équipements ouverts, ou pour monter des projets notamment de départ en vacances avec des jeunes issus de différentes villes et quartiers favorisant ainsi le décrochage et la rencontre.** Reste que peu de lieux sont dédiés aux jeunes en dehors du cadre scolaire et qu'on constate un manque de mixité sociale et territoriale.
 - **La pratique socio-culturelle de la jeunesse est pour beaucoup transversale et hybride** (sport-danse-musique-numérique...) et hors des institutions.
 - **La nuit est souvent le terrain de jeu préféré...**
 - **Et le « tout numérique » est une réalité.**

Propositions :

Re-questionner dans le territoire la/les politiques de la jeunesse :

- Reconnaître la **diversité des jeunes**,
- Favoriser leur sentiment d'**appartenance** au territoire,
- Leur permettre d'**être acteurs** de projets,
- Les reconnaître comme **acteurs du changement**,
- **Prévenir les situations de rupture** (isolement, décrochage, délinquance),
- **Inclure les jeunes dans la vie citoyenne et démocratique locale**,
- **Renforcer l'éducation citoyenne, environnementale et sanitaire** des jeunes,
- **Valoriser leur rôle** dans la transformation de la ville,
- Identifier précocement **leurs besoins et leurs manques**,
- **Créer des espaces favorisant l'échange, l'engagement et le vivre-ensemble**, afin de favoriser la mixité entre quartiers par des projets

communs, ainsi que des espaces de concertation entre les différents acteurs éducatifs, sociaux, politiques, économiques, associatifs...

- **Dynamiser, recréer ou réinventer de nouveaux espaces physiques, virtuels et numériques** pour partager, se réaliser, inventer, s'informer...
- **Développer ou créer des espaces de participation citoyenne** : Conseil Municipal des Jeunes, participation à la dynamique du Conseil de Développement de l'Agglomération (Codev) et autres instances.
- **Créer une plateforme innovante de remobilisation** (par le sport et la culture intégrant les apprentissages fondamentaux...) pour réorienter les jeunes vers le retour à l'école, à la formation et à l'emploi.

Le Codev s'interroge sur le niveau de portage de la politique sociale et d'insertion sociale par l'Agglomération : cette compétence n'éloigne-t-elle pas l'initiative de proximité des communes et leur intervention au quotidien ? Un débat, une réflexion à engager comme un prétexte pour remobiliser et réembarquer l'ensemble des partenaires ?

Vers la création d'un « Espace Jeunes du XXI^e siècle »

Pourquoi ne pas imaginer « *une MJC du XXI^{ème} siècle* ». Un espace innovant comme un « laboratoire social... »

« Il ne s'agit pas de réinventer le passé mais de tenter d'imaginer ce que pourrait être un espace physique, transversal, innovant, co-construit avec et pour les jeunes. »

Une démarche proactive qui devrait être précédée par une phase de diagnostic et de co-construction avec les jeunes eux-mêmes avec les acteurs éducatifs et décideurs...

Ce lieu pourrait proposer des espaces :

- D'accueil et d'information,
- D'échanges, de débats, de consultations citoyennes,
- D'activités culturelles, sportives, cirque et éducatives formelles et informelles,
- De mixage son et image, salle de répétition, graphe,
- De spectacle, de pratiques dites « spectacularisables »,
- De formation, d'insertion, d'accompagnement vers l'emploi,
- De pratiques numériques et de médiation

- Proposant des actions de prévention (santé, comportements à risque, films/débats)

Ce lieu vivrait en partie la nuit, il serait aussi numérique et virtuel, tout en accueillant des animations et événements pour des jeunes éloignés géographiquement.

Il bénéficierait d'un encadrement de personnels qualifiés laissant une large place à l'action des jeunes, favorisant leur responsabilisation, permettant la co-construction des règles avec les jeunes, et proposerait une approche basée sur le vivre-ensemble... *Un exemple d'un espace inspirant : le 104 à Paris*. Il s'agirait donc de donner naissance à une nouvelle dynamique territoriale, comprenant :

- **cet espace jeunes comme lieu de consultation permanente,**
- **proposant un fonctionnement transversal entre communes**, de coordination avec l'agglomération,
- **mettant en réseau tous les acteurs éducatifs institutionnels jeunesse du territoire,**
- **développant une culture collective intercommunale** et interculturelle,
 - offrant **des possibilités d'échanges** et de voyages (ex. expériences européennes,)
 - valorisant **le patrimoine local** auprès des jeunes,
 - proposant des axes et des moyens de mobilité et de transports pensés dans une logique bas carbone,
 - **prenant en compte en amont les problématiques de prévention de la délinquance et plus largement de cohésion sociale,**
 - répondant aux manques identifiés dans **les parcours jeunesse,**
 - proposant **la prévention comme levier majeur de cohésion sociale.**

6.4 Service public de proximité et participation citoyenne

Problématiques :

- **Complexité des démarches administratives pour certains publics**, en particulier pour les personnes âgées, les publics précaires et les habitants peu familiers du numérique.
- **Inégalités d'accès aux services publics** selon les quartiers et communes.
- **Dématérialisation croissante** des services qui éloigne une partie de la population.

- **Défiance envers les institutions et sentiment d'éloignement** des lieux de décision.
- **Faible participation de certains publics aux dispositifs existants** (jeunes, quartiers populaires, personnes isolées).
- **Manque de lieux neutres et identifiés pour l'information, l'écoute et le dialogue citoyen.**

Propositions :

- **Développer des guichets uniques de proximité et des permanences administratives mobiles dans les quartiers éloignés des centres-villes.**
- **Renforcer l'accompagnement humain aux démarches**, en complément des outils numériques, et veiller à l'accessibilité des supports d'information.
- **Mettre en place des outils de participation citoyenne réellement inclusifs**, permettant de toucher les publics habituellement éloignés de la concertation.
- **Favoriser des formes de participation diversifiées** : conseils citoyens ouverts ou tirés au sort, enquêtes de terrain, dispositifs d'expression hors du numérique.
- **Former les élus et les agents à l'écoute active, à la médiation et à la gestion des situations de tension.**
- **Soutenir les projets intergénérationnels et de proximité** comme leviers de réappropriation du service public et de renforcement du lien de confiance entre les habitants et les institutions.

6.5 Culture.

Problématiques :

- **Accès inégal aux pratiques culturelles selon les publics et les territoires.**
- **Offre culturelle parfois perçue comme élitiste ou insuffisamment inclusive** (ne touchant pas l'ensemble des publics et des territoires).
- **Faible mixité sociale et générationnelle** dans certaines pratiques culturelles.

- **Patrimoine culturel et historique local encore insuffisamment connu**, valorisé et transmis (bâtiments, histoire industrielle et ouvrière, mémoire locale, savoir-faire).
- **Risque de dégradation ou d'abandon de certains sites** et éléments du patrimoine culturel, faute d'appropriation collective.
- **L'image du territoire n'est pas suffisamment associée à celle d'un moteur de développement et d'action culturelle.**
- **Une offre de consommation de spectacles populaire intéressante** au travers de la délégation de service public « Sotévy » correspondant à une certaine attente, mais qui laisse peu de place à un véritable projet culturel, éducatif, pédagogique voire politique (*au sens noble, « projet de la Cité »*)

Propositions :

- **Passer d'un projet politique culturel de consommation à un projet culturel volontaire** intégrant l'ensemble de la population et des parties prenantes.
- **Démocratiser l'accès à la culture par des actions de proximité** et itinérantes et des politiques tarifaires adaptées.
- **Mettre en réseau les acteurs et équipements culturels du territoire qui ne le sont pas encore** (écoles d'art, lieux d'exposition, cinémas). **Collaborer et partager des ressources** : les Ecoles Municipales d'Arts Plastiques (**EMAP**) fonctionnent isolément et pourraient bénéficier d'une décentralisation des élèves ou des professeurs (ex : cours de sculpture). Un fonctionnement en réseau (manifestations communes, circulation et échanges de profs, proposition de stages...) serait profitable.
- **Proposer la création d'une politique d'agglomération des arts plastiques.** On peut imaginer à ce sujet l'organisation d'une exposition ou d'un salon territorial en matière d'arts plastiques, qui permettrait, en l'y associant, de renforcer la pertinence de filières spécialisées telles que celles du lycée Rosa Parks à Montgeron. **Cette dynamique doit permettre de développer une politique d'art plastique tournée vers les jeunes associée à une pratique hybride : images, son, mix digitale, DJ...**
- **Intérêt pour une artothèque territoriale (= circulation, par le prêt, d'œuvres artistiques).**
- **Valoriser le patrimoine culturel et historique local par des parcours patrimoniaux, des actions pédagogiques,** des événements de redécouverte et des projets portés et menés avec les habitants.
- **Encourager la transmission des savoirs et savoir-faire par des ateliers intergénérationnels** et le soutien aux artisans et créateurs locaux.
- **Soutenir les initiatives associatives contribuant à l'animation culturelle** et à la mise en valeur du patrimoine.

- **Proposer des activités culturelles dominicales accessibles dans l'agglomération pour offrir une alternative à l'attrait de Paris.** Une production et une offre coordonnées par les 9 communes sur laquelle il faudra communiquer de manière efficace (différents canaux...)
- **Faciliter l'accès aux activités culturelles de proximité pour les habitants, compte tenu des difficultés de mobilité,** en particulier entre les différentes communes de l'agglomération et espaces culturels. (cf. aussi le Chapitre 5. Sur le Transport)
- **La programmation culturelle doit se faire en réseau,** au niveau du territoire VYVS : une instance d'impulsion et de coordination,
- **La communauté d'agglomération doit offrir des lieux de rencontre aux jeunes ;** par exemple, un lieu bien repéré comme "le Plan" à Ris Orangis. (Se reporter aussi au chapitre 6.3 sur la jeunesse)
- **Développer une réflexion sur le rôle des cinémas :** réouverture espérée du cinéma de Draveil) avec diversification de l'offre (festivals à thèmes, soutien aux productions cinématographiques du monde, soirées animées en partenariat avec le tissu associatif local, ...
- **Art, artistes et public :** priorité à la création d'espaces d'expression pour les artistes et à leur mise en relation avec le public, plutôt qu'à l'acquisition d'œuvres.
- **Créer une grande halle innovante accueillant les artistes** du territoire comme lieu de pratique et de résidence. Un lieu d'exposition permanente, d'accueil de classes scolaires et ouvert le dimanche autour d'animations, cafés, restaurants petits spectacles et concerts...
- **Développer l'action culturelle à l'international en revivifiant les partenariats de jumelage avec des collectivités locales étrangères** (échanges culturels...) Dans un moment de tensions politiques mondiales, plus que jamais la culture doit être un vecteur de rencontre, de partage, de compréhension, d'invention et de création collective... notamment auprès des jeunes ;
- Planifier un bilan des actions prévues par le projet de territoire 2018.

6.6 Sport

Problématiques :

- **Un accès inégal** aux pratiques sportives selon les publics et les territoires.
- **Une très forte offre et riche dans le monde associatif des clubs,**

- **Une offre faible pour une activité libre** en dehors du cadre institutionnel - Exemples : ouvrir les stades avec un accueil au plus grand nombre, repenser l'ouverture des piscines quelquefois trop occupées par les clubs sportifs. Des horaires souvent mal adaptés aux besoins des populations. Ouverture des piscines en juin par exemple, le dimanche après-midi... ?
- Faible mixité sociale et générationnelle dans certaines pratiques sportives.
- **Une très faible représentation d'acteurs du sport au sein de l'actuel Codev.** A corriger pour la prochaine équipe.

Propositions :

- Développer un projet politique du sport dans l'Agglomération et une offre sportive inclusive, intergénérationnelle et accessible aux personnes en situation de handicap.
- **Une politique sportive volontariste à développer et à formaliser dans le cadre d'un travail collaboratif territorial.** Une compétence facultative pour l'Agglomération mais un rôle d'impulsion et d'animation à opérer entre les acteurs publics et les acteurs associatifs,
- Encourager la pratique des activités physiques et sportives dans une perspective de santé publique. A titre d'exemple **APA de Géant un acteur pertinent à développer dans le territoire...**
- **Développer et questionner la collaboration inter-ville et interclub.**
- **Créer un collège sport au sein du Codev rassemblant des membres Présidents de clubs sportifs.**

Annexe

Annexe (santé)

Projet Hors les murs

La démarche du CODEV en matière de santé a été notamment axée sur la lutte contre la désertification médicale dans le cadre du contrat local de santé.

PREPARATION

Le Codev a travaillé en étroite collaboration auprès des services de V.Y.V.S. sur la construction du nouveau contrat local de santé.

Ces travaux ont commencé par une démarche de progrès. L'étude du cabinet MAYARD en matière de couverture médicale actuelle et de son développement sur les quatre ou cinq années à venir a été réajustée en fonction des offres existantes réelles, du vieillissement des professionnels de santé, face aux données de l'évolution et des besoins de la population. Ces éléments ont permis d'établir les priorités.

Le contrat local de santé nommé C.L.S. 2 comprend bien d'autres sujets tout aussi importants.

Il a été déposé en préfecture en décembre 2023 et engage la communauté d'agglomération et ses 9 communes pour les années 2024-2028.

CONSTATS

Sur le sujet de la couverture médicale, le constat d'analyse de l'offre de soins dite « de ville » est qu'il **faut augmenter la présence de nouveaux praticiens pour équilibrer**, dans les années à venir, les besoins de la population à la fois vieillissante et nouvelle et jeune.

Déjà aujourd'hui nous rencontrons, notamment lors des activités associatives, des personnes âgées dont **le médecin référent est parti en retraite et non remplacé**, ou de jeunes mères qui cherchent un praticien pour leurs enfants.

Tous se retrouvent en attente pendant des heures aux urgences des établissements de santé soit pour le simple renouvellement d'un traitement de fond, soit pour une fièvre inquiétante.

Autres constats qu'il faut prendre en compte : Nous connaissons tous **l'ancien « médecin de famille »**, qui ouvre son cabinet à 8 heures, ne s'arrête pas à midi et part à 19 heures pour aller faire ses visites à domicile, cela 6 jours sur 7 ... sauf quand il est d'astreinte.

Ces médecins, que l'âge amène à la retraite, n'existeront plus sur notre territoire. **Le médecin d'aujourd'hui est un homme et plus souvent une femme, mariés avec des enfants et ils aspirent à une vraie vie de famille.**

Leur métier est une vocation, pas un sacerdoce au sens ordinaire du terme.
- Il faut également constater que **la partie administrative représente environ 40% du temps** de leur activité, temps pendant lequel il ou elle ne fait pas son métier de médecin.

- De cela il découle que pour **avoir statistiquement un « équivalent temps plein » il faut compter deux voire trois médecins de ville traditionnels.**

La Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) répond aux besoins de ces nouveaux praticiens en offrant avec un secrétariat, des locaux adaptés, une liberté d'horaires à

temps plein et une évolution permanente de leurs connaissances grâce aux échanges entre les différentes disciplines.

Cette unité repose sur un projet commun et renouvelé visant à améliorer la qualité des soins offerts. La démarche est soutenue financièrement par l'Agence Régionale de Santé et implique une collaboration étroite entre les différents acteurs. La MSP peut recevoir des médecins en formation ou en stage.

PROPOSITION

Pour apporter une réponse à la désertification médicale de la communauté d'agglomération inéluctable d'ici à 5 ans, **la Maison de Santé d'Épinay-sous-Sénart propose une action dite « Hors les murs ».**

La démarche consiste à mettre en place de petites unités (deux ou trois praticiens avec une ou deux infirmières en pratique avancée – I.P.A.) calquées sur le fonctionnement de la M.S.P. et en liaison avec elle. **L'objectif est que ces unités prennent leur autonomie en créant un tissu d'échanges entre elles et montent des projets d'actions de progrès sur le territoire de la communauté d'agglomération.**

Actuellement nous possédons des atouts, les praticiens de la M.S.P. d'Épinay sont aussi des enseignants dans les facultés d'île de France. Cette position favorable leur permet de détecter les futurs médecins qui adhèrent au fonctionnement d'une M.S.P. **Certains ont déjà demandé d'intégrer celle d'Épinay... mais la mise en œuvre est impossible faute de place.**

Depuis trois ans cette proposition a été présentée à tous les maires qui en faisaient la demande et à ce jour seule la commune de Brunoy a monté un projet viable, mais cela demeure insuffisant.

Dans l'hexagone, quand des communes mettent en entrée de ville un panneau « recherche médecin » voire achètent un pavillon pour en faire un cabinet, localement, des médecins toquent à notre porte, mais nous ne disposons pas de moyens pour les accueillir.

URGENCE

Le CODEV s'adresse et alerte les élus locaux et décideurs de la Communauté de communes :

4 ans sont nécessaire pour créer ces unités ; dans 4 ans les anciens médecins seront en retraite, il faut est impératif d'agir aujourd'hui.

Il est de la responsabilité des collectivités de se coordonner et de se donner les moyens d'accueillir les futurs médecins en adoptant une réflexion **pour une répartition pertinente et pérenne sur les 9 communes du territoire : ceci constitue un véritable travail communautaire** dans le sens premier du mot politique.

La M.S.P. d'Épinay Sous Sénart est un laboratoire concret de réussite et elle se propose d'aider au développement de cette politique d'accès aux soins alternatifs et complémentaires.

L'avenir de la santé de administrés est entre les mains des collectivités locales et de l'Agglomération. Les membres du Codev relayant les inquiétudes des citoyens du territoire, attendent une accélération de la politique de santé publique en VYVS.

· *Précisions de définitions :*

- *Le dispensaire est un établissement de soins peu chers, voir gratuits, où les praticiens sont souvent salariés et à la charge d'une commune ou d'un syndicat,*

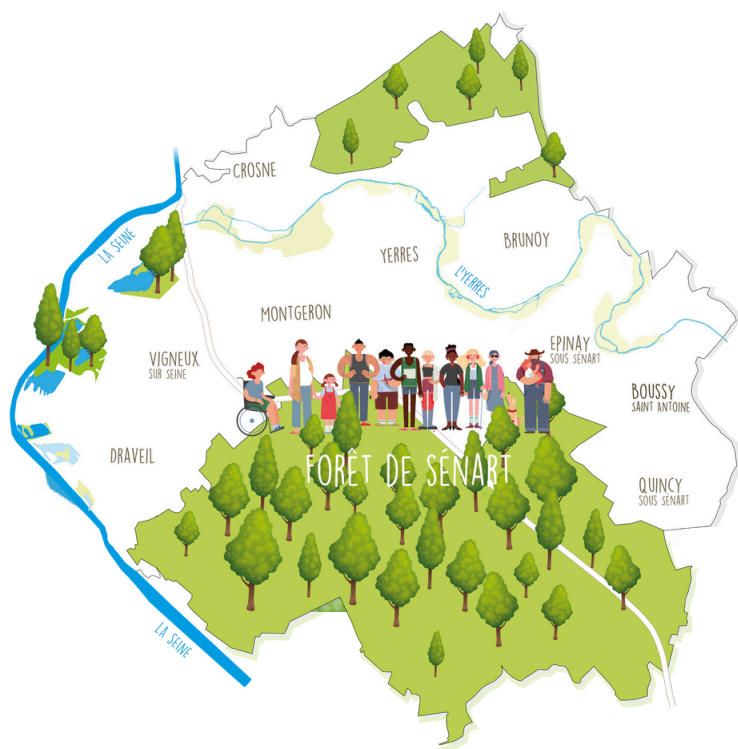
- *La maison médicale est un regroupement de praticiens libéraux qui partagent un emplacement physique pour mener leurs propres activités avec ou sans secrétariat,*

- *La maison de santé pluridisciplinaire (M.S.P.) est une organisation intégrée qui regroupe des praticiens libéraux de plusieurs disciplines, avec des infirmières et un secrétariat.*

· *Autre les infirmiers(ères) en pratique avancée (I.P.A.)*

Désormais, depuis janvier 2025, les IPA peuvent recevoir directement des patients et prescrire sans intervention préalable d'un médecin.

Parce qu'ils sont formés spécifiquement pendant 2 ans supplémentaires, ils sont habilités à prendre en charge des patients et, à tout moment, les orienter si nécessaire vers un médecin.



CODEV

Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres – Val de Seine

✉ contactcodevys@gmail.com



Le Conseil de Développement Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (vyvs.fr)

www.vyvs.fr/page/le-conseil-de-developpement.html

